

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 septembre 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2020-09-08

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le huitième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 26 avril 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2020-09-236

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 08 septembre 2020 avec les modifications suivantes:

#### **AJOUTER :**

**5.7 Résolutions pour accepter une offre de services professionnels – Surveillance des travaux, remplacement des équipements de décantation.**

**9.3 Soumission pour l'émission d'obligations.**

**11.4 Dépôt du rapport d'embauche de la directrice générale.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-237

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020, tel que rédigé par la greffière adjointe.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2020-09-238

**DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD-MARTIN – ACTIVITÉS SPORTIVES POUR CÉLIBATAIRES.**

Attendu que monsieur Guillaume Drouin, organisateur des événements « *Cours Après Moi* », soumet une demande au conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald-Martin, afin d'offrir une activité pour célibataires, qui rassemble environ 50 à 100 participants;

Attendu que l'événement est associé à la Fondation Pierre-Yves Bouchard, venant en aide aux personnes vivant avec un traumatisme crânien du sport pour lequel des fonds sont amassés;

La date de l'événement aurait lieu le samedi 03 octobre 2020 en avant-midi au parc Donald-Martin;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville autorise monsieur Drouin à utiliser, le samedi le 03 octobre 2020, en avant-midi, le préau du parc Donald-Martin, pour son événement « *Cours Après-Moi* »;

Que monsieur Drouin s'assure de respecter et de faire respecter les consignes sanitaires ainsi que les directives de la Santé publique en vigueur;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à monsieur Drouin.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DEMANDE D'APPUI AU PROJET : PROTECTION DES BANDES RIVERAINES AGRICOLES DE LA MONTÉRÉGIE : PHASE 2 (VOLET 1 –**

**SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS DU FRR POUR LA MONTÉRÉGIE).**

La Fédération de l'UPA de la Montérégie souhaite déposer une demande de financement au volet 1 du Soutien au rayonnement des régions du fonds régions et ruralité pour la Montérégie pour la Phase 2 du projet : *Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie (2021-2023)* et la Fédération de l'UPA de la Montérégie sollicite l'appui de la Ville d'Acton Vale.

**Le conseil en prend acte.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2020-09-239

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO.8 – CONSTRUCTION DU GYMNASÉ MULTIFONCTIONNEL.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.8 relatif à la construction du gymnase multifonctionnel;

Attendu la recommandation de monsieur Nicolas Bilodeau, architecte de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 615 322.42 \$ plus taxes, à Groupe Drumco Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 8;

De financer cette dépense de 615 322.42 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 338-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.8 – Construction du gymnase multifonctionnel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-240

**LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2020 — PROCLAMATION.**

Attendu que l'édition 2020 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 17 au 25 octobre;

Attendu que la Ville d'Acton Vale juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Attendu qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020 "La Semaine québécoise de réduction des déchets";

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-241

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 007-2020.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 août 2020, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 007-2020                      « *Règlement numéro 007-2020 décrétant un emprunt de 3 017 200 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023* ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-242

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DE LOTS À LA CORPORATION DE GESTION ET DE PROMOTION DU PARC INDUSTRIEL ACTON VALE INC. (CGPPIAV INC.)**

Le conseiller Raymond Bisailon propose appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale vende, sans garantie légale, à la Corporation

de Gestion et de Promotion du Parc Industriel Acton Vale Inc. :

Le lot 6 364 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, d'une superficie de 4 068.6 mètres carrés au prix de 43 786.27 \$, plus taxes;

Le lot 6 364 205 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, d'une superficie de 4 825.5 mètres carrés au prix de 51 932.03 \$, plus taxes;

Le lot 6 364 208 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, d'une superficie de 3 875.3 mètres carrés au prix de 41 705.98 \$, plus taxes;

Le lot 6 364 206 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, d'une superficie de 4 329.9 mètres carrés au prix de 46 598.38 \$, plus taxes;

Le lot 6 364 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, d'une superficie de 787.5 mètres carrés au prix de 8 475.08 \$, plus taxes;

Le lot 6 364 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, d'une superficie de 2 322.1 mètres carrés au prix de 24 990.44 \$, plus taxes;

Que cette vente de lots soit payable lors de la signature de l'acte de vente à intervenir;

Que tous les frais professionnels et déboursés inhérents à la transaction sont à la charge de la Corporation de Gestion et de Promotion du Parc Industriel Acton Vale Inc.;

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-243

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.**

Attendu que le ministère des Transports du Québec procèdera à des travaux de pavage sur la Route 116;

Attendu qu'il y a une certaine problématique avec l'égout pluvial sur la rue d'Acton entre la rue Bonin et la rue de Roxton;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend procéder aux travaux de réfection de l'égout pluvial en 2021-2022;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec d'avoir un protocole d'entente pour la reconstruction des services incluant le pluvial et la chaussée sur la rue d'Acton (Route 116), à partir de la rue de Roxton à la rue Bonin;

De désigner la directrice générale et le maire à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-244

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX, REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION.**

Attendu que la firme Pluritec, ingénieurs-conseils a soumis une offre de services relative à la surveillance des travaux pour le remplacement des équipements de décantation – Usine de filtration d'eau potable ;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 17 875 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à la firme Pluritec, ingénieurs-conseils, le tout selon l'offre de services datée du 31 août 2020;

De financer cette dépense à même la contribution payée comptant par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la TECQ 2019-2023;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre de service.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie (début et fin août)

**Le conseil prend acte.**

Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics

- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2020-09-245

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-07-2020 au 31-08-2020</li> <li>• Paiements par AccèsD du 01-07-2020 au 31-08-2020</li> <li>• Salaires, REER pour le mois d'août 2020</li> </ul>	164 373.82 \$
	328 336.66 \$
	148 189.20 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le mois d'août 2020</li> </ul>	326 802.85 \$
<b>Grand Total</b>	<b>967 702.53 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-246

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 135 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 SEPTEMBRE 2020.**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 135 000 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
180-2009	71 500 \$
193-2010	317 700 \$
194-2010	284 700 \$
196-2010	431 400 \$

193-2010	350 600 \$
265-2014	149 100 \$
338-2018	778 118 \$
338-2018	751 882 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 180-2009, 193-2010, 194-2010, 196-2010 et 338-2018, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*»;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:



C.D. DE LA VALLÉE D'ACTON  
1100, RUE ST-ANDRE  
ACTON VALE, QC  
J0H 1A0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville d'Acton Vale, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 180-2009, 193-2010, 194-2010, 196-2010 et 338-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-247

**SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS.**

Date d'ouverture :	8 septembre 2020	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 septembre 2020
Montant :	3 135 000 \$		

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 180-2009, 193-2010, 194-2010, 196-2010, 265-2014 et 338-2018, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 septembre 2020, au montant de 3 135 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

273 000 \$	0,75000 %	2021
276 000 \$	0,85000 %	2022
280 000 \$	0,90000 %	2023
284 000 \$	0,95000 %	2024
2 022 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 99,00500

Coût réel : 1,22627 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

273 000 \$	0,65000 %	2021
276 000 \$	0,75000 %	2022
280 000 \$	0,80000 %	2023
284 000 \$	0,90000 %	2024
2 022 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,91300

Coût réel : 1,23186 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

273 000 \$	0,70000 %	2021
276 000 \$	0,75000 %	2022
280 000 \$	0,80000 %	2023
284 000 \$	0,90000 %	2024
2 022 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,72000

Coût réel : 1,28166 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

273 000 \$	0,60000 %	2021
276 000 \$	0,70000 %	2022
280 000 \$	0,75000 %	2023
284 000 \$	0,85000 %	2024
2 022 000 \$	1,00000 %	2025

Prix : 98,62542

Coût réel : 1,29343 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 3 135 000 \$ de la Ville d'Acton Vale soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

Que demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-248

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE ACCIDENTS ET VIE DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le renouvellement et le paiement, à même le poste budgétaire 02-220-00-420, de l'assurance accidents et vie (Contrat no. 1LN70) des pompiers à temps partiel de la Ville d'Acton Vale avec la SSQ, Société d'assurance Inc. pour une prime annuelle de 2 180 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-249

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DES INCENDIES.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Sammy Bélanger à titre de pompier à temps partiel au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 13 septembre 2020;

De remercier monsieur Bélanger pour l'excellent travail accompli.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-09-250

**RÉSOLUTION RELATIVE AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le contrat de travail de la directrice générale, tel que soumis, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, lesdites modifications.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose les noms dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale pour des postes temporaires temps partiel (classe 3) - surfaceuse, nous avons retenu les candidats suivants. Leur salaire sera celui prévu à la convention.

<b>Nom</b>	<b>T.Temps partiel Surfaceuse</b>	<b>Nb d'heure</b>	<b>Durée</b>
Alexis St-Onge	<b>Selon c.c. en vigueur</b>	Selon les besoins du département	Pour la saison 2020-2021
Megan Cloutier	<b>Selon c.c. en vigueur</b>	Selon les besoins du département	Pour la saison 2020-2021
Élyane Daragon	<b>Selon c.c. en vigueur</b>	Selon les besoins du département	Pour la saison 2020-2021

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2020-09-251

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN ADDENDUM À LA CONVENTION EXISTANTE ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LE CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE INC. ET DE DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a signé une convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque avec le CRSBP Montérégie le 7 octobre 2016;

Attendu que l'article 9 de la convention mentionne « *que toute modification à cette convention ou renonciation à un droit en découlant sera sans effet si elle n'est explicite et constatée par un écrit signé par les parties* »;

Attendu que le CRSBP Montérégie veut mettre en place un service de paiement à distance des différents frais qu'ont à payer les usagers des bibliothèques de ses municipalités membres et dont les données font partie de la banque de données principale du CRSBP Montérégie;

Attendu que le CRSBP Montérégie ne facturera pas des frais supplémentaires à la Ville d'Acton Vale pour l'ajout de ce service;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale, Mme Nathalie Ouellet ainsi que le maire, M. Éric Charbonneau à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, l'addendum à la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque, à intervenir avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques publiques de la Montérégie Inc.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2020-09-252

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. NICOLAS CHAGNON).**

Considérant que monsieur Nicolas Chagnon désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation pour le dézonage agricole d'une superficie totale de 0,3762 hectare sur le lot 2 329 893, afin de pouvoir construire une résidence familiale ou un chalet;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel, relatif à l'usage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... VARIA

Rs.2020-09-253

**VOTE DE FÉLICITATIONS.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Éric Ducharme, qui depuis les dix (10) dernières années, a

organisé des matchs-bénéfice de 24 heures de hockey, afin d'amasser des fonds qui ont été remis à dix (10) OSBL de la région d'Acton, pour montant totalisant 47 817 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière et de la greffière adjointe. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date